

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2015/248 - **Fonctionnement des collèges publics - 3126**
Ecole Européenne de Strasbourg
Dotation de fonctionnement 2015

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Décide d'attribuer à l'Ecole Européenne de Strasbourg une dotation de fonctionnement pour les dépenses prévisionnelles de viabilisation et la dotation « autres dépenses de fonctionnement » pour la période de septembre à décembre 2015 d'un montant de 15 284 €
- Décide d'attribuer à l'Ecole Européenne de Strasbourg une dotation de fonctionnement pour le contrat multi-service pour la période août à décembre 2015, dès notification de celui-ci, dans la limite des crédits votés au budget 2015
- Décide de verser, sur appels de fonds au budget annexe créé pour l'Ecole Européenne de Strasbourg par la Ville de Strasbourg, la quote-part des contributions liées aux charges de fonctionnement et d'investissement engagées par la Ville de Strasbourg pour le compte du Conseil Départemental

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

